

# **GUIDE DU GÉRANT**



LES ALLIÉS DE MONTMAGNY ET L'ISLET

---

Saison 2022-2023

## TABLE DES MATIERES

Mots de l'organisation .....	3
Le rôle du gérant(e) .....	4
Structure de l'organisation .....	5
Formulaire d'enregistrement d'équipe.....	6
Antécédents judiciaires .....	6
Joueur affilié.....	7
Confirmation alignement d'équipe avant match .....	9
Cartable d'équipe.....	10
Horaire et site internet.....	10
Rencontre des parents.....	11
Budget d'équipe .....	11
Levée DE FONDS.....	12
Vêtement au couleur des alliés .....	12
Tournois.....	12
Équipement.....	13
Adresse à retenir.....	14
Annexe 1 – Formulaire enregistrement d'équipe .....	15
Annexe 2 – Code d'éthique joueur 2022-2023.....	16
Annexe 3 – Code d'éthique des parents 2022-2023 .....	18
Formulaire budget d'équipe .....	20

## **MOTS DE L'ORGANISATION**

C'est avec grand plaisir que nous mettons à la disposition de tous les gérants des Alliés de Montmagny-L'Islet le présent guide.

Ce guide a été élaboré dans le but d'aider les gérants à se familiariser avec les différentes facettes des fonctions qu'ils seront appelés à remplir. Le travail du gérant est intéressant, mais aussi exigeant et peut devenir une corvée s'il n'est pas bien préparé.

Ce guide présente les tâches à accomplir et les responsabilités qu'un gérant doit assumer. Celles-ci peuvent cependant varier selon le niveau des équipes, les exigences de l'entraîneur et des parents.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce guide. Plus important, je tiens à vous remercier, vous les gérants, pour tout le cœur (et les nombreuses heures !) que vous investirez pour nos jeunes durant la présente saison.

Veillez noter que l'utilisation du masculin, à certains endroits, n'est faite que dans le but d'alléger le texte.

Nous vous souhaitons une excellente saison !

L'organisation des Alliés Montmagny-L'Islet

## LE RÔLE DU GÉRANT(E)

Le travail de gérant(e) d'une équipe de hockey consiste, en grande partie, à prendre en charge le travail administratif de l'équipe. Cette personne assure la communication auprès des parents, des entraîneurs, des joueurs et de l'organisation. C'est un organisateur, mais également un rassembleur.

Voici une brève description des tâches du gérant(e) :

- ✓ Supporter administrativement l'entraîneur-chef et les adjoints;
- ✓ Compléter le formulaire déclaration d'enregistrement d'équipe **(72h avant le premier match)**
- ✓ **Responsable de confirmer son alignement sur SPORDLE avant chaque match**
- ✓ Responsable des tournois de son équipe.
- ✓ Responsable des finances de son équipe (gérer le budget, levées de fonds pour financer les tournois, activités hors glace, heures de glace supplémentaires, etc.).
- ✓ Responsable de renseigner les parents;
- ✓ Préparer et animer les réunions d'équipe;
- ✓ Organiser une réunion de parents dès la formation de l'équipe;
- ✓ Présenter le calendrier des parties, donner l'information sur les tournois et décider ensemble des sources de financements;
- ✓ Coordonner la prise de photo des membres de l'équipe (facultatif).
- ✓ Préparer les activités sociales telles que: Fêtes de Noël et party de fin d'année, etc.
- ✓ Gérer et assurer la mise à jour de l'application choisie par l'équipe. (Groupe Facebook, Messenger)
- ✓ S'assurer du bien-être de son équipe (recevoir les plaintes).
- ✓ Présenter sur demande au courant de la saison un état des revenus et des dépenses de l'équipe aux parents.
- ✓ **Retourner tout l'équipement en bon état à la fin de la saison (chandails, rondelles, trousse de premiers soins, etc.) a l'organisation avant le 1er juin de chaque année.**
- ✓ Responsable de suivre le barème des pénalités établi par la ligue

## STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Votre équipe de hockey fait partie du regroupement Les Alliés Montmagny-L'Islet formé par les 3 associations de hockey mineur des villes de Montmagny, St-Jean-Port-Joli et St-Pamphile.

Il s'agit de : l'AHGM (Association hockey sur glace de Montmagny) l'HMLN (Hockey mineur L'Islet Nord) et l'HMLS (Hockey mineur L'Islet sud) qui relève d'une structure régionale (HQCA) qui relève d'une structure provinciale (Hockey Québec) qui a son tour relève d'une structure nationale (Hockey Canada).

Toutes les équipes du **Regroupement de Hockey Double Lettre** des Alliés sont inscrites dans la Ligue de Hockey-Québec-Chaudière-Appalaches (LHQCA). Cette ligue est régionale. Il est important de préciser que c'est le regroupement qui vous représente à tous les paliers du hockey : au niveau de LHQCA, de HQCA et de Hockey Québec.

Toutes les équipes du **Regroupement de Hockey Simple Lettre** des Alliés sont inscrites dans la Ligue Chaudière Rive-Sud Etchemin (LCRSE). Cette ligue est régionale. Il est important de préciser que c'est le regroupement qui vous représente à tous les paliers du hockey : au niveau de LCRSE, de HQCA et de Hockey Québec.

## FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT D'ÉQUIPE

Pour chacune des équipes, lorsque les joueurs formant cette équipe sont connus, une liste des noms de celle-ci ainsi que les noms du personnel d'encadrement de l'équipe doivent être fournis au registraire de secteur **(72 h. avant le 1er match de la saison ou selon les exigences de la ligue où évoluent ces équipes)**.

Cette liste intitulée : « Déclaration d'enregistrement d'équipe » (*Annexe 1*) une fois complétée doit être transmise au registraire de notre secteur qui est pour les Alliés, Mme. Line Lévesque que vous pouvez joindre à l'adresse suivante : [line-levesque@telus.net](mailto:line-levesque@telus.net)

**Les affiliés doivent être inscrits sur le document : « Déclaration d'enregistrement d'équipe », tout comme les joueurs réguliers.** (Voir page suivante pour information supplémentaire en lien avec les joueurs affiliés.)

Lorsque le registraire aura officiellement inscrit l'équipe, il remettra une liste approuvée intitulée « **Formule d'enregistrement des membres d'une équipe** ». Vous devrez faire signer celui-ci par tous les joueurs et personnel de banc. La signature des joueurs affiliés n'est pas nécessaire sauf s'il participe à un tournoi.

Pour tout changement à la liste officielle d'équipe, il faut contacter votre registraire de secteur qui remettra un nouveau formulaire. Vous avez jusqu'au **25 janvier** (Règlement 5.6.5A) pour transmettre au registraire votre liste officielle et finale incluant les joueurs affiliés.

**ATTENTION : Tout joueur affilié doit être préalablement approuvé par les Alliés Montmagny L'Islet.**

## ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Il est obligatoire pour tous les entraîneurs et personnel de banc de faire une demande de leur dossier d'antécédents judiciaires. Le lien pour faire votre demande vous sera fourni par les Alliés en début de saison.

## JOUEUR AFFILIÉ

Chaque équipe d'entraîneur est responsable de déterminer les joueurs affiliés pour leur équipe en collaboration et **avec l'approbation des Alliés**.

Un joueur ne peut être affilié à plus de 2 équipes et un gardien à plus de 3 équipes. (Règlement 5.6.2 du documents règlement administratifs de Hockey Québec). De plus, une équipe peut affilier un maximum de 19 joueurs (Règlement 5.6.1.A). Un maximum de 6 joueurs affiliés peuvent prendre part à un match (Règlement 5.6.1.B).

Un gardien peut être affilié à une équipe dans la même division et classe dans laquelle il évolue comme gardien régulier (Règlement 5.6.2.F).

Voir Tableau d'admissibilité des joueurs affiliés (règlement 13.2 du document des règlement administratifs de Hockey Québec).

Voici les principales règles pour les joueurs affiliés

- ✓ Obtenir l'autorisation de l'entraîneur-chef de son équipe de provenance au préalable
- ✓ Un joueur de votre équipe doit être absent
- ✓ Vous ne pouvez pas habiller un joueur affilié quand c'est un des gardiens réguliers qui est absent
- ✓ Avant le 10 janvier, vous pouvez faire venir un joueur de façon illimitée
- ✓ A partir du 10 janvier, vous ne pouvez pas faire jouer à un affilié une sixième partie (total depuis le début de la saison) car celui-ci ne pourra plus jouer avec son équipe d'origine (Règlement 5.6.4.A).

### 13.2 Tableau d'admissibilité pour joueurs affiliés (J.A.) et pour la liste de réserve M11 à Senior 18 ans et plus

Note : Le tableau doit se lire de la gauche vers la droite. (Article 5.6.2)

→	M11 AA	M11 BB	M11 A	M11 B	M11 C	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
M11 AA	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	→	→
M11 BB	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	→	→
M11 A	→	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M11 B	→	→	→	→	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.
M11 C	→	→	→	→	→	→	→	J.A.	J.A.

→	M13 AA	M13 BB	M13 A	M13 B	M13 C	M11 AA	M11 BB	M11 A	M11 B	M11 C
M13 AA	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M13 BB	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M13 A	→	→	→	J.A.	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M13 B	→	→	→	→	J.A.	→	→	J.A.	J.A.	J.A.
M13 C	→	→	→	→	→	→	→	→	J.A.	J.A.

→	M15 AA	M15 BB	M15 A	M15 B	M13 AA	M13 BB	M13 A	M13 B	M13 C
M15 AA	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M15 BB	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M15 A	→	→	→	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M15 B	→	→	→	→	→	→	J.A.	J.A.	J.A.

→	M18 AA	M17 AAA	M18 BB	M18 A	M18 B	M15 AA	M15 BB	M15 A	M15 B
M18 AA	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M18 BB	→	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
M18 A	→	→	→	→	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.
M18 B	→	→	→	→	→	→	→	J.A.	J.A.

→	Jr Maj.	Jr AAA	Jr AA	Jr A	Jr B	M18 AAA	M17 AAA	M18 AA	M18 BB	M18 A	M18 B
Junior Maj.	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
Junior AAA	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
Junior AA	→	→	→	J.A.	J.A.	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
Junior A	→	→	→	→	J.A.	→	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
Junior B	→	→	→	→	→	→	→	→	J.A.	J.A.	J.A.

→	Sr. AA	Sr A	Jr. AA	Jr A	Jr B
Senior AA	→	J.A.	J.A.	J.A.	J.A.
Senior A	→	→	→	J.A.	J.A.

\* : Fait état d'une règle particulière (se référer aux règlements de Ligue)

**Note importante : 1 joueur peut être affilié à 2 équipes maximum  
1 gardien peut être affilié à 3 équipes maximum**

## CONFIRMATION ALIGNEMENT D'ÉQUIPE AVANT MATCH

Habituellement avant chaque match nous devons fournir au marqueur une liste d'étiquette de match avec l'alignement complet de celle-ci. Désormais nous devons aller confirmer celle-ci sur SPORDLE pour permettre le marquage en ligne. Au lieu d'inscrire les résultats des matchs sur papiers désormais celle-ci sont inscrite sur des tablettes directement en ligne. Ceci permet aussi aux parents absents d'avoir les résultats au fur et à mesure lors du match. Vous retrouverez la procédures complète sur le site des Alliés dans la section – Documents – Gérant.

Voici le lien pour créer votre accès :

<https://www.publicationsports.com/connexion.html?comingFrom=fr&location=https://www.spordle.com/fr/>

Quelques heures avant chaque match vous devez vous connecter et aller confirmer la présence de vos joueurs, vous y verrez aussi les joueurs suspendus de votre équipe. Voici quelques étapes à suivre pour confirmer votre alignement.

- ✓ Se connecter sur le site de votre association (LCRSE – LHQCA)
- ✓ Sélectionner Horaire dans votre division (exemple M11A – M11B...)
- ✓ Sélectionner votre match et cliquer sur Administrer –  cette action vous ouvre une nouvelle page sur SPORDLE
- ✓ Choisissez – Gestion de match complète 
- ✓ Dans la page – Liste des matchs - sous la colonne - Feuille de match
- ✓ Sélectionner l'option – Feuille de match V2
- ✓ Confirmer votre gardien partant et vos joueurs présent
- ✓ Retirer à l'aide du – (moins) les joueurs absents.
- ✓ Verrouiller votre équipe

Une fois verrouiller vous ne pourrez plus modifier votre alignement partant. Cependant, le marqueur avant le début de match sera toujours en mesure de le faire.

**IMPORTANT** – Pour que tout fonctionne bien vous devez au préalable avoir envoyé votre enregistrement d'équipe. Si vous avez des joueurs affiliés ils doivent absolument eux aussi faire partie de votre enregistrement.

## CARTABLE D'ÉQUIPE

Le cartable d'équipe est désormais aboli. Les documents qui en faisaient partie sont disponibles en ligne et signés lors de l'inscription.

Le seul document papier encore exigé est le formulaire d'enregistrement d'équipe (T112) qui doit être signé par tous les joueurs et personnel de banc et acheminé par la suite au responsable des tournois à leur demande.

Les organisateurs de tournois peuvent vous exiger d'autres documents que vous serez en mesure de retrouver en ligne sur les différents sites internet liés à votre équipe. (SPORDLE, LCRSE, LHQCA)

## HORAIRE ET SITE INTERNET

Un des rôles du gérant est la gestion des activités de l'équipe. Vous pouvez via votre groupe Facebook :

- ✓ Communiquer les horaires de pratiques et l'arène où elle aura lieu (Montmagny, St-Jean, St-Pamphile)
- ✓ Communiquer les horaires des matchs.
- ✓ Indiquer les adresses des arènes pour les matchs extérieurs.
- ✓ Diffuser les informations en lien avec les tournois
  - ✓ Horaire
  - ✓ Règlements du tournoi
  - ✓ Adresses des arènes
  - ✓ Hôtel ou les endroits pour coucher.

En tant que gérant d'équipe, vous devez vous inscrire aux avis de changement d'horaire sur la page SPORDLE. Vous serez automatiquement notifié par courriel lorsque l'horaire d'une partie sera modifié. Le formulaire d'inscription aux avis est disponible à cette adresse : [https://uni.publicationsports.com/avis\\_courriel/](https://uni.publicationsports.com/avis_courriel/)

Vous pouvez aussi consulter les différents sites internet pour trouver les informations en lien avec les horaires de pratiques et de matchs.

Alliés : <https://kreezee.com/hockey/ligue/allies-de-montmagny-l-islet/7500>

Horaire LCRSE : <https://www.publicationsports.com/stats/ligue/lcrse/index.html>

Horaire LHQCA : <https://ligue.hockeyqca.org/fr/stats/index.html>

## RENCONTRE DES PARENTS

Le succès d'une équipe est fortement relié à l'esprit d'équipe qu'on y retrouve. Cet esprit d'équipe est grandement influencé par les parents des joueurs. C'est probablement la tâche la plus importante et la plus ardue pour un gérant. Pour atteindre cet objectif, nous vous proposons de réunir les parents au début de la saison afin de:

- ✓ Faire la présentation des entraîneurs
- ✓ Permettre aux entraîneurs de partager leur philosophie et leur façon de procéder
- ✓ Établir les règles et politique de l'équipe
- ✓ Lecture des différents codes d'étiquettes
- ✓ Adopter un budget d'équipe
- ✓ Activité de financement

Vous retrouverez les documents demandés sur le site des Alliés sous l'onglet : Documents.

## BUDGET D'ÉQUIPE

Il est important de mentionner aux parents qu'ils devront payer un montant additionnel pour les dépenses de l'équipe. Ce montant peut comprendre diverses dépenses telles que :

- ✓ Tournois (1 tournoi est payé par l'association des Alliés)
- ✓ Photos (optionnel)
- ✓ Activités de Noël et de fin d'année
- ✓ Vêtements et accessoires à l'effigie des Alliés (optionnel)

Gardez à l'esprit, lorsque vous faites votre budget d'équipe, que les parents n'ont pas tous le même revenu. Lorsque vous présentez le budget aux parents de l'équipe, vous devez tenir compte du fait que les parents ont déjà payé l'inscription, de l'équipement neuf, des bâtons, etc.

Vous devrez noter toutes les dépenses et les revenus du fond d'équipe. Vous devez tenir la comptabilité en notant les dates et les montants des flux d'argent et garder les factures lorsque vous en avez. Un formulaire est disponible sur le site des Alliés.

## LEVÉE DE FONDS

Pour aider à payer les frais inerrant à l'équipe (tournois, party fin d'année et Noël) vous pouvez organiser une levée de fond pour récolter des fonds pour votre équipe. La coopération de tout le parent est nécessaire pour que la levée de fonds soit une réussite, mais il se peut que certain parent préfère donner un montant équivalent à la levée de fonds. Vous pouvez demander des idées aux parents.

Exemple de différentes idées pour faire une levée de fonds.

- ✓ Pots à but : Vous déterminez un montant que les parents paient à chacun des buts comptés par l'équipe.
- ✓ Billets : Vous choisissez un prix (pas trop dispendieux) fabriquer des livrets de billet et les vendez
- ✓ Demande de commandite : Vous pouvez demander des commandites a diverses entreprises de votre secteur.
- ✓ Différentes campagnes de levée de fonds : Ventes de chocolat, pain, épice, Bûche de Noël, Plats tupperware...

## VÊTEMENT AU COULEUR DES ALLIÉS

Habituellement en début d'année un kiosque est organisé à l'entrée de l'aréna de Montmagny pour permettre de faire l'essayages et de commander des vêtements au couleurs des Alliés.

Vous pouvez aussi commander pour votre équipe des vêtements ou cadeau aux couleurs de l'équipe. Vous pouvez contacter l'association des Alliés pour avoir les logos officiels.

## TOURNOIS

L'association des Alliés a réservé 3 tournois pour la prochaine saison. Sur ces 3 tournois les Alliés défraie le coût pour 1 de ceux-ci. Les 2 tournois restants doivent être remboursé auprès des Alliés au 31 décembre de chaque année.

L'association des Alliés ne réserve pas de chambre d'hôtel pour les équipes. Nous vous conseillons d'entreprendre les démarches de réservation d'hôtel le plus tôt possible car les chambres peuvent être difficiles à trouver lors de fin de semaine de tournoi. À la suite de la formation de votre équipe, vous

devenez responsable en tant que gérant des communications avec les organisateurs des tournois. L'organisation des Alliés n'agira pas comme intermédiaire entre votre équipe et le tournoi. Nous vous conseillons de consulter les pages des associations de hockey qui organisent les tournois auxquels votre équipe participera, vous y trouverez beaucoup de réponse à vos questions. Il est important de consulter les règlements spécifiques de chaque tournoi avant le début de celui-ci.

## ÉQUIPEMENT

Afin de prolonger la durée de vie de nos équipements, le port des chandails d'équipe durant les pratiques est **INTERDIT**. Un joueur pris en défaut sera expulsé de la patinoire sans autre avertissement.

Tout équipement fourni par l'association devra être retourné par le gérant aux dates qui vous seront communiquées. Si tous les chandails ne sont pas rapportés, aucun remboursement de dépôt de chandail ne sera versé à l'équipe.

Avant d'être retournés, les chandails doivent obligatoirement être lavés.

Il est fortement recommandé d'utiliser un étui pour le transport des chandails.

## ADRESSE À RETENIR

### Courriel :

- ✓ Allié : [info.lesallies@gmail.com](mailto:info.lesallies@gmail.com)
- ✓ AHGM : [info.ahgm@globetrotter.net](mailto:info.ahgm@globetrotter.net)
- ✓ Hockey mineur L'Islet Nord : [associationhmln@gmail.com](mailto:associationhmln@gmail.com)
- ✓ Hockey mineur L'Islet sud : [loisirs.stpamphile@globetrotter.net](mailto:loisirs.stpamphile@globetrotter.net)
- ✓ Registraire (Line Lévesque) : [line-levesque@telus.net](mailto:line-levesque@telus.net)

### Site internet

- ✓ Alliés : <https://kreezee.com/hockey/ligue/allies-de-montmagny-l-islet/7500>
- ✓ LCRSE : <https://lcrse.qc.ca/>
- ✓ Horaire LCRSE : <https://www.publicationsports.com/stats/ligue/lcrse/index.html>
- ✓ LHQCA : <https://ligue.hockeyqca.org/fr/index.html>
- ✓ Horaire LHQCA : <https://ligue.hockeyqca.org/fr/stats/index.html>
- ✓ SPORDLE : <https://www.publicationsports.com/connexion.html?comingFrom=fr&location=https://www.spor-dle.com/fr/>
- ✓ HQCA : <https://www.hockeyqca.org/fr/index.html>
- ✓ Hockey Québec : <https://www.hockey.qc.ca/fr/index.html>
- ✓ Hockey Canada : : <https://www.hockeycanada.ca/fr-ca>

### Adresse

<b>ALLIÉS</b>	<b>Montmagny-L'Islet</b>	<b>Association Hockey sur Glace Montmagny inc.</b>
390 rue Verreault	Case postale 464	
Saint-Jean-Port-Joli,	Québec	Montmagny, Québec
G0R 3G0		G5V 3S9
Courriel: <a href="mailto:info.lesallies@gmail.com">info.lesallies@gmail.com</a>		(418) 248-6006
		Courriel: <a href="mailto:info.ahgm@globetrotter.net">info.ahgm@globetrotter.net</a>

<b>Hockey mineur L'Islet Nord inc.</b>	<b>Hockey mineur Saint-Pamphile</b>
390 rue Verreault	3 Elgin Sud
Saint-Jean-Port-Joli,	Saint-Pamphile, Québec
G0R 3G0	G0R 3X0
(418) 598-9963	(418) 356-5501
Courriel: <a href="mailto:associationhmln@gmail.com">associationhmln@gmail.com</a>	Courriel: <a href="mailto:loisirs.stpamphile@globetrotter.net">loisirs.stpamphile@globetrotter.net</a>





### ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2022-2023

Nom de l'équipe: \_\_\_\_\_  
Division: \_\_\_\_\_  
Classe: \_\_\_\_\_  
AMH: \_\_\_\_\_

**Le règlement 10.4 du livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque joueur doit lire et signer le « Code d'éthique du joueur ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.**

Pour bénéficier de façon optimale de la pratique du sport ou du loisir, le joueur, l'athlète, la participante ou le participant doit avoir une attitude et un comportement qui découle du plus pur esprit sportif ou de camaraderie.

L'important n'est pas de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont elle ou il pratique la discipline (sportive ou de loisir). Elle ou il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de plaisir, tout joueur, athlète, participante ou tout participant devra :

- A. Jouer pour s'amuser en se rappelant que la pratique du sport ou du loisir n'est pas une fin, mais un moyen.
- B. Observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif.
- C. Accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels (le) s.
- D. Respecter en tout temps les officiels (le) s, les adversaires et leurs partisans qui ne doivent pas devenir des ennemis.
- E. Toujours rester maître de soi.
- F. Avoir une conduite exemplaire sur et hors plateaux en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème.
- G. Respecter son entraîneur et ses dirigeants et suivre leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être.
- H. Engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire.
- I. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme.
- J. Refuser et ne pas tolérer l'usage de drogues, de médicaments ou de quelconque stimulant dans le but d'améliorer la performance.
- K. Savoir qu'aucun comportement d'abus, de harcèlement, de négligence, de violence ou tout comportement inapproprié n'est toléré, et signaler sans délai à l'entraîneur ou à une personne en situation d'autorité tout acte de cet ordre commis à l'endroit d'une autre personne ou à son propre égard.
- L. Prendre connaissance de la section « athlète » de la plateforme SportBienetre.ca.
- M. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- N. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- O. S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération.
- P. Conserver obligatoirement la confidentialité dans tous les dossiers, notamment ceux en lien avec la COVID-19.
- Q. Observer rigoureusement les règles du plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- R. Accepter et respecter en tout temps les décisions des administrateurs, entraîneurs et des officiels en lien avec le plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- S. Prendre connaissance et signer le code d'éthique du joueur.

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales que provinciales et fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Hockey Québec et ses membres, dont l'association/l'organisation de hockey mineur fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autre autorité gouvernementale, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant Hockey Québec et l'association/l'organisation de hockey mineur ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

**En signant le présent document,**

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections.
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur est volontaire.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que Hockey Québec reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

**Je m'engage à respecter les mesures de la Santé publique du Québec concernant la COVID-19.**

**J'ai signé la présente déclaration librement et en toute connaissance de cause.**

-----  
Nom du joueur ou de la joueuse (lettres moulées)

-----  
Nom du parent/tuteur/responsable légal

Si le joueur ou la joueuse est mineur ou ne peut légalement donner son accord

-----  
Signature du joueur ou de la joueuse

-----  
Signature du parent/tuteur/responsable légal

Lieu / Date : \_\_\_\_\_



### ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2022-2023

Nom de l'équipe:

Division:

Classe:

AMH:

**Le règlement 10.4 du Livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque parent doit lire et signer le « Code d'éthique des parents ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.**

Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport ou le loisir pratiqué. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation de la pratique sportive ou du loisir comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements suivants:

- A. Démontrer du respect envers les entraîneurs, les dirigeants et les officiels (le) s.
- B. Avoir une bonne conduite et utiliser un langage approprié.
- C. Éviter toute violence verbale envers les participantes et les participants et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.
- D. Ne jamais oublier que leur enfant joue dans un sport ou participe à une activité de loisir pour son propre plaisir, pas pour celui de ses parents.
- E. Encourager leur enfant au respect de la charte de l'esprit sportif, des règles du jeu ou des règles de régie interne de son équipe ou du programme.
- F. Reconnaître les bonnes performances de leur enfant comme celles des participantes et des participants adverses.
- G. Aider leur enfant à chercher à améliorer ses habiletés et à développer son esprit sportif ou de camaraderie.
- H. Apprendre à leur enfant qu'un effort honnête vaut tout autant que la victoire.
- I. Juger objectivement les possibilités de leur enfant et éviter les projections.
- J. Aider leur enfant à choisir une ou des activités selon ses goûts.
- K. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match.
- L. Encourager leur enfant par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence.
- M. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site [www.sportbienetre.ca](http://www.sportbienetre.ca).
- N. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- O. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- P. S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération.
- Q. Conserver obligatoirement la confidentialité dans tous les dossiers, notamment ceux en lien avec la COVID-19.
- R. Observer rigoureusement les règles du plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- S. Accepter et respecter en tout temps les décisions des administrateurs, entraîneurs et officiels en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération ainsi que des règles de la Santé publique.
- T. Prendre connaissance et signer le code d'éthique des parents.

Le nouveau coronavirus, COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le COVID-19 est extrêmement contagieux et se propagerait principalement par contact de personne à personne. Par conséquent, les autorités gouvernementales, tant locales, provinciales que fédérales, recommandent diverses mesures et interdisent divers comportements, le tout dans le but de réduire la propagation du virus.

Hockey Québec et ses membres, dont l'association/l'organisation de hockey mineur fait partie, s'engagent à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet. Cependant Hockey Québec et l'association/l'organisation de hockey mineur ne peuvent garantir que vous (ou votre enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont vous êtes le tuteur ou le responsable légal) ne serez pas infecté par le COVID-19. De plus, votre participation aux activités pourrait augmenter vos risques de contracter le COVID-19, malgré toutes les mesures en place.

**En signant le présent document,**

- 1) Je reconnais la nature hautement contagieuse du COVID-19 et j'assume volontairement le risque que je (ou mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou le responsable légal) puisse être exposé ou infecté par le COVID-19 par ma (sa) participation aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur. L'exposition ou l'infection au COVID-19 peut notamment entraîner des blessures, des maladies ou autres affections.
- 2) Je déclare que ma participation (ou celle de mon enfant, si le participant est mineur/ou la personne dont je suis le tuteur ou responsable légal) aux activités de Hockey Québec ou de l'association/l'organisation de hockey mineur est volontaire.

Le présent document demeurera en vigueur jusqu'à ce que Hockey Québec reçoive les directives des autorités gouvernementales provinciales et de la Santé publique du Québec, à l'effet que les engagements contenus à la présente déclaration ne sont plus nécessaires.

**Je m'engage à respecter les mesures de la Santé publique du Québec concernant la COVID-19.**

**J'ai signé la présente déclaration librement et en toute connaissance de cause.**

Nom du parent (lettres moulées)

Signature du parent

Lieu / Date :

